

SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 15 mars à dix-huit heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au sein de la mairie sous la présidence de Madame Martine BEAUMARD, Maire.

Présents : Mmes Martine BEAUMARD, Christelle DEMAY, Marlène CARRIERE, Pauline LANDEZ-AUBIN, Wendy FOUCAUD-PARROT, Brigitte CHAGNAUD, et MM. Henri MACHENAUD, Philippe MARECHAL, Jacky PLANTIVEAU, Jean-François LAPLAIGE, René COUSTOU, Eric ROBIN

Excusés : Mmes Alexandra PERNAS-HERMOSO, Laurence GUYOT, Mr Jean-Louis OLLIVIER

Secrétaire de séance : Mr Henri MACHENAUD

Madame le Maire débute cette séance en demandant au Conseil municipal si les membres approuvent le compte-rendu du Conseil municipal du 20 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal du 20 janvier 2022.

Madame le Maire remercie Monsieur le Conseiller aux décideurs locaux du SGC de Cognac, Jean-Yves DANEY d'honorer par sa présence le Conseil Municipal pour lire, expliquer les comptes de gestion 2021, apporter son expertise sur la situation budgétaire de la commune et à propos des lignes des budgets qui vont être votées au cours de cette séance.

Budget Commune : approbation du compte de gestion 2021

Le Compte de Gestion dressé par M. Jean-Yves DANEY, Trésorier à Jarnac, est conforme au Compte Administratif établi par l'ordonnateur. Il est adopté à l'unanimité.

Budget Commune : approbation du compte administratif 2021

Madame le Maire présente le compte administratif 2021, qui peut se résumer de la manière suivante :

Budget émis 2019	Fonctionnement en €	Investissement en €
Dépenses	728 854.04 €	162 564.46 €
Recettes	859 593.41 €	80 570.10 €
Balance (recettes-dépenses)	130 739.37 €	- 81 994.36 €
Résultat antérieur reporté	1 113 550.62 €	167 085.41 €
Résultat de section à affecter	1 244 289.99 €	85 091.05 €
RESTES A REALISER 2021		
	Dépenses	84 800.00 €
	Recettes	0 €
	Solde (Recettes -dépenses)	- 84 800.00 €
Besoin financement		- €

Le Conseil municipal, sous la présidence de Mr Jacky PLANTIVEAU, 3^{ème} adjoint, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021 – Budget « COMMUNE » dressé par Mme le Maire, ordonnateur.

Budget Maison médicale : approbation du compte de gestion 2021

Le Compte de Gestion dressé par M. Jean-Yves DANEY, Trésorier, correspondant au Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

Budget Maison médicale : approbation du compte administratif 2021

Madame le Maire présente le compte administratif 2021, qui peut se résumer de la manière suivante :

Budget émis 2020	Fonctionnement en €	Investissement en €
Dépenses	18 927.96 €	3 525.07 €
Recettes	40 873.68 €	24 524.76 €
Balance (Recettes-dépenses)	21 945.72€	20 999.69 €
Résultat antérieur reporté	7 481.43 €	- 7 638.76 €
Résultat de section à affecter	29 427.15 €	13 360.93€
RESTES A REALISER 2020		
	Dépenses	2 000.00 €
	Recettes	- €
	Solde (Recettes -dépenses)	2 000.00€
Besoin financement		- €

Le Conseil municipal, sous la présidence de Mr Jacky PLANTIVEAU, 3^{ème} adjoint, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021 – Budget « MAISON MEDICALE » dressé par Mme le Maire, ordonnateur.

Budget Commune : affectation du résultat 2021

Les restes à réaliser pour 2021 sur le budget « Commune » étant constitués par plus de dépenses que de recettes, l'excédent 2021 de la section d'investissement étant supérieur au solde recettes moins dépenses des restes à réaliser, la section d'investissement du budget commune ne nécessite pas de besoin de financement réel.

Madame le Maire propose que le résultat de clôture du budget « Commune » de l'exercice 2021 soit affecté au budget 2022 de la façon suivante :

Affectation du résultat		
	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Dépenses	-	-
Recettes	c/002 : 1 244 289.99€	c/001 : 85 091.05€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

ACCEPTE, à l'unanimité, la proposition de Mme Le Maire.

Budget Maison médicale : affectation du résultat 2021

Les restes à réaliser pour 2021 sur le budget « maison médicale » étant constitués par plus de dépenses que de recettes, l'excédent 2021 de la section d'investissement étant supérieur au solde recettes moins dépenses des restes à réaliser, la section d'investissement du budget maison médicale ne nécessite pas de besoin de financement réel.

Madame le Maire propose que le résultat de clôture du budget « maison médicale » de l'exercice 2021 soit affecté au budget 2022 de la façon suivante :

Affectation du résultat		
	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Dépenses	-	-
Recettes	c/002 : 29 427.15€	c/001 : 13 360.93€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

ACCEPTE, à l'unanimité, la proposition de Mme Le Maire.

Fiscalité locale 2022 – vote des taux

Dans son programme électoral, la municipalité s'est engagée à poursuivre la stabilisation des taux d'imposition. En effet, c'est l'augmentation du nombre de contribuables, c'est-à-dire l'attractivité de la commune de HIERSAC, qui doit permettre la croissance des recettes fiscales, non l'accroissement de la pression fiscale.

La loi de finances pour 2020 prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023. A partir de 2021, les communes perçoivent en compensation de leur perte de recette, le produit du foncier bâti des départements. Il s'agit d'un mécanisme de compensation par le biais d'un coefficient correcteur.

Madame le Maire propose de reconduire les taux de fiscalité locale votés en 2021 à savoir :

- *Taxe foncière (bâti) TFPB:* 42.72 %
- *Taxe foncière (non bâti) TFPNB:* 51.67 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE, à l'unanimité, d'appliquer les taux de fiscalité locale suivants pour l'année 2022 :

- *Taxe foncière (bâti) :* **42.72 %**
- *Taxe foncière (non bâti) :* **51.67 %**

Budget Commune 2022 – M14

Madame le Maire présente au Conseil municipal la proposition de budget primitif de la commune (instruction M14) pour 2022.

Ce budget s'équilibre ainsi :

- | | |
|--|-----------------------|
| - Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : | 2 068 444.99 € |
| - Section d'investissement (dépenses et recettes) : | 1 240 168.62 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité le budget de la commune ainsi présenté pour l'année 2022.

Budget « Maison médicale » 2022– M14

Madame le Maire présente au Conseil municipal la proposition de budget primitif « Maison médicale » (instruction M14) pour 2022.

Ce budget s'équilibre ainsi :

- | | |
|--|---------------------|
| - Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : | 71 643.15 € |
| - Section d'investissement (dépenses et recettes) : | 171 275.50 € |

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité le budget « Maison médicale » ainsi présenté pour l'année 2022.

[illegible]

Affaires générales

Ecole et vandalisme

Mme le Maire informe les élus que les responsables des dégradations constatées à l'école ont été identifiés par la gendarmerie. Il s'agit de deux jeunes de douze ans qui auront un rappel à la loi.

Pour un de ces protagonistes, une rencontre aura lieu vendredi prochain. La maman de l'enfant a souhaité s'entretenir avec Mme le Maire et la Directrice de l'école en présence de son fils incriminé et du père de l'adolescent.

Etude pour le choix du bureau d'étude pour l'aménagement du bourg

Mme le Maire informe les membres du Conseil que suite à la sélection de 3 bureaux d'études candidats au marché public passé pour l'étude de l'aménagement du bourg (sélection alors faite sur le mieux valant et mieux disant), des membres de la commission travaux les ont reçus, le 10 mars dernier, pour un entretien, en toute neutralité, afin de les questionner et faire un choix sur les projets proposés.

